



**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION**

**MENTION DROIT - 2<sup>ème</sup> NIVEAU**

**GROUPES DE COURS N° 1-2-3**

**HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES**

**DEPUIS LA REVOLUTION DE 1789**

(Cours de M. Olivier DEVAUX)

*Matière n'ayant pas donné lieu à TD*

**Mardi 3 mai 2016 de 17h30 à 18h30**

\*\*\*\*\*

Traitez, au choix, l'un des deux sujets suivants

1) En vous appuyant sur les extraits de textes ci-dessous, traitez de la destruction de l'Ancien Régime

Déclaration de l'Assemblée nationale (17 juin 1789)

« ...puisqu'il n'appartient qu'aux représentants [...] de concourir à former le vœu national, [...] il est encore indispensable de conclure qu'il lui appartient (à l'Assemblée) et qu'il n'appartient qu'à elle d'interpréter et de présenter la volonté générale de la nation... »

Décret du 4 août 1789

« L'assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal... »

Décret du 19 juin 1790

« L'Assemblée nationale décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France... »

Loi Le Chapelier (14-17 juin 1791)

« L'anéantissement de toutes espèces de corporation des citoyens du même état et profession étant une des bases fondamentales de la Constitution française... »

Constitution du septembre 1791

« Les biens destinées aux dépenses du culte et à tous services d'utilité publique appartiennent à la nation... »

OU

2) Les infractions politiques réprimées durant la Terreur

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ